Charte de l'adhérent - Association « les Griffes de l'Espoir »

1. Objet

La présente charte, établie par l'association « **Les Griffes de l'Espoir Nantes et Région** » (ci-après « l'Association »), précise les engagements et les valeurs que tout adhérent s'engage à respecter.

Elle est à signer lors de l'adhésion et fait partie intégrante des statuts. En cas de non-respect, des sanctions peuvent être prises par le Bureau élu, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

2. Missions de l'Association

Créée en octobre 2012, l'Association est une organisation de protection animale (loi 1901) à but non lucratif, dont le siège est à Saint-Herblain.

Ses missions principales sont :

- Recueillir, soigner et faire adopter les chats abandonnés ou maltraités ;
- Sensibiliser à la stérilisation et à la lutte contre l'abandon ;
- Identifier et stériliser les chats « errants » non adoptables pour limiter la surpopulation et la maltraitance ;
- Nourrir les chats libres sur des sites ciblés.

3. Valeurs partagées

Les adhérents s'engagent à respecter les valeurs suivantes :

- Intégrité, éthique, et tolérance zéro envers toute forme de corruption ;
- Respect des lois, des droits des animaux, de l'État de droit et de la démocratie ;
- Défense des plus vulnérables et engagement en faveur des animaux ;
- Bénévolat, altruisme et esprit collectif au service de la cause.

4. Adhésion : conditions, droits et devoirs

Conditions d'adhésion :

Toute personne partageant les valeurs et missions de l'Association peut adhérer, sous réserve :

- De remplir un bulletin d'adhésion ;
- De signer cette charte ;

- De s'acquitter du montant de la cotisation annuelle (fixé par l'Assemblée Générale). La cotisation est acquise définitivement.

Droits des membres :

- Participer aux assemblées générales (2 procurations maximum par membre) ;
- Participer aux activités, formations et événements de l'Association ;
- Être électeurs et éligibles aux instances ;
- Être informés sur la vie associative ;
- Représenter l'Association lors d'événements locaux.

Devoirs des membres :

- Être à jour de leur cotisation ;
- Participer à l'Assemblée Générale, en présentiel ou par procuration ;
- Respecter les décisions prises lors des assemblées ;
- Promouvoir l'Association et ses valeurs ;
- Respecter les autres membres et le bureau ;
- Faire preuve de réserve concernant la vie interne de l'Association.

Perte de la qualité de membre :

- Par démission (par écrit) ;
- Par décès ;
- Par exclusion (pour motifs graves, selon les statuts) ;
- En cas de dissolution de l'Association.

5. Engagement de l'adhérent

En adhérant à l'Association, vous vous engagez à :

- Être à jour de votre cotisation ;
- Participer à l'Assemblée Générale annuelle (en présentiel ou par procuration) ;
- Respecter les règles de déroulement des assemblées (ordre du jour, modalités de prise de parole, etc.) ;
- Contribuer aux actions de l'Association selon vos possibilités ;
- Accepter de recevoir les communications de l'Association ;
- Respecter les horaires et modes de contact définis (mail privilégié, communication claire et concise) ;
- Soutenir le travail des autres bénévoles et du bureau, dans un esprit de respect et de bienveillance ;
- Adopter une communication courtoise et constructive ;
- Ne pas s'exprimer au nom de l'Association sans mandat ;
- Consulter le bureau avant toute initiative engageant l'Association ;
- Respecter la présente charte.

6. Sanctions

Des sanctions disciplinaires (rappel à l'ordre, avertissement, suspension, exclusion) peuvent être décidées par le Bureau ou par l'Assemblée Générale, selon la gravité des faits et dans le respect du règlement intérieur.

7. Durée et évolution de la charte

Cette charte n'est pas exhaustive : elle repose sur des principes de bon sens, de respect et de savoir-vivre. Elle peut être modifiée chaque année sur proposition du Bureau et validation en Assemblée Générale.

Engagement de l'adhérent

Je soussigné(e) : (Nom, prénom)

- ☐ Déclare avoir pris connaissance des dispositions de la charte d'adhésion.
- ☐ M'engage à souscrire aux dispositions de cette charte d'adhésion, pour que ma demande d'adhésion puisse être acceptée.

Date et signature